



Le loup de la plaine des Vosges ne doit pas être abattu

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle veut abattre l'unique loup présent dans l'ouest vosgien au motif que ce loup aurait « *un comportement erratique et anormal* ». Cette mesure est aberrante et contre-productive.

Jusqu'à preuve du contraire, le comportement de ce loup est normal. Il est erratique parce qu'il est isolé. C'est une caractéristique biologique de l'espèce : certains individus quittent leur groupe (installé sur un territoire) et peuvent parcourir de très grandes distances en étant erratiques, jusqu'à trouver un autre loup de sexe opposé pour s'installer et se reproduire sur un nouveau territoire.

Ce loup attaque des moutons parce qu'ils sont plus faciles à capturer que des chevreuils ou des cerfs (surtout pour un loup isolé) et parce qu'en plaine des Vosges, les moutons sont placés dans des prés dont les clôtures ne sont pas du tout conçues pour empêcher l'intrusion des loups (ou des chiens).

L'espèce *Canis lupus* est de retour depuis au moins 25 ans en France. Des loups se sont reproduits en 2013 dans le massif des Vosges (près de la plaine des Vosges). Depuis, plusieurs loups isolés ont déjà été identifiés dans la plaine des Vosges. Les éleveurs ont donc eu le temps d'anticiper en adaptant leurs pratiques. Il est encore temps de le faire.

En voulant abattre ce loup isolé, l'objectif de l'État est politicien et court-termiste : faire croire aux éleveurs que le problème sera réglé par le tir. Ceci est contreproductif si les éleveurs ne protègent pas leurs troupeaux, car d'autres loups viendront en Lorraine depuis l'arc alpin ou l'Allemagne, par le phénomène naturel de recolonisation en cours. Si les troupeaux ne sont pas protégés, il y aura donc de nouvelles prédateurs, d'autant plus difficiles à empêcher qu'on ne peut pas en prévoir les dates ni les lieux.

La Lorraine fait partie de l'aire de répartition naturelle de l'espèce où elle était autrefois présente. La France doit permettre aux loups d'y vivre. C'est même un engagement européen de notre pays. Nos associations attaqueront en justice toute décision d'abattre le loup de la plaine des Vosges.

Les associations de CAP Loup

Contacts :

Nicolas Simonet - ASPA Vosges - Tél. 03 29 08 90 63

Jean-Claude Odille - FERUS - Tél. 06 84 89 52 19

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17

www.cap-loup.fr / Les 40 associations de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF. **Membres :** AJAS, ALEPE, Altair Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, COGard, EEA, EV International, FNE Allier, Fondation Brigitte Bardot, GLS, GMA, GMB, GREEN, IFAW, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, Pôle Grands Prédateurs, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua, Véthique.